



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

Maintien de la subvention de l'association « Vacances et familles »

Question écrite n° 36931

### Texte de la question

Mme Brigitte Kuster interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur la suppression de la subvention pour 2021 de l'association « Vacances et familles ». En effet, après les difficultés rencontrées auprès de la direction générale des entreprises en 2018 et 2019 pour maintenir ses subventions, ce sont 100 000 euros dont elle se trouve privée. Cette suppression intervient alors que les discussions conduites jusqu'alors se voulaient plutôt rassurantes quant à un maintien de la subvention au titre de l'année 2021. Il faut rappeler que cette association « Vacances et familles » emploie 30 salariés et s'appuie sur un réseau de 1 500 bénévoles qui œuvrent pour permettre chaque année à 4 500 personnes d'avoir accès aux vacances. Au total, ce sont 45 000 journées de vacances et 40 000 heures de bénévolat, toutes porteuses d'un lien social et reconnues par les partenaires nationaux et locaux de l'association. De plus, face aux difficultés économiques, « Vacances et familles » a conduit un important effort de rationalisation de ses dépenses (déménagement dans des locaux moins coûteux, mutualisation des fonctions supports, fusion des associations et passage en association unique, etc.) afin de faire face à la baisse des ressources publiques, tout cela en maintenant une qualité de service aussi élevée que possible. Alors que la crise économique et sociale risque de priver toujours plus de familles d'un accès aux vacances, elle interroge le ministère de l'économie, des finances et de la relance sur le rétablissement de la subvention au titre de l'année 2021 ainsi que sur sa volonté de pérenniser dans le temps le soutien de l'État à cette association.

### Texte de la réponse

La suppression de la subvention versée par la direction générale des entreprises (DGE) à l'association « Vacances et Familles » est liée à l'absence de budget tourisme voté dans la loi de finances pour l'année 2021. Toutefois, cette situation ne saurait pénaliser les actions portées par cette association pour accompagner une population particulièrement impactée par la crise sanitaire que connaît la France depuis un an. Le Gouvernement a d'ores et déjà démontré son attachement au départ en vacances des familles et des enfants, en particulier ceux issus des milieux modestes, notamment avec le déploiement du programme « colos apprenantes », permettant à plus de 140 000 jeunes de partir en vacances tout en participant à des activités éducatives, culturelles, et sportives. Dans le même esprit, il a demandé à l'Agence nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) d'assurer un soutien à l'association « Vacances et Familles », ce qui leur permettra de poursuivre ses actions, ce qu'elle a accordé. L'ANCV est un opérateur majeur du tourisme social dont l'action est indispensable pour aider au départ en vacances du plus grand nombre, alors que la crise sanitaire actuelle rend plus aigu le besoin de voyager pour les populations les plus fragilisées.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Brigitte Kuster](#)

**Circonscription :** Paris (4<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36931

**Rubrique :** Associations et fondations

**Ministère interrogé :** [Économie, finances et relance](#)

**Ministère attributaire :** [Économie, finances et relance](#)

Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** [9 mars 2021](#), page 1935

**Réponse publiée au JO le :** [28 décembre 2021](#), page 9180